



Accusée à tort de détournement

Par **fleur de couscous**, le 11/01/2008 à 16:57

bonjour,

je voudrais savoir quel recours j'ai contre mes anciens employeurs qui m'accusent d'avoir détourné de l'argent et le disent à qui veut l'entendre, chose qui est totalement fautive.

J'ai été licenciée pour faute uniquement.

j'ai demandé à des anciens collègues de se faire passer pour des éventuels patrons qui veulent des renseignements.

et figurez vous qu'ils disent également que j'ai été licenciée pour détournement.

comment retrouver du boulot avec des gents qui me dénigrent à ce point?

merci de votre aide

Par **depatreaux**, le 13/01/2008 à 19:08

Vous pouvez tout d'abord contester la motivation de votre licenciement devant le Conseil de Prud'hommes, si toutefois il est motivé.

A défaut de motivation, il est de toute évidence automatiquement considéré par la jurisprudence "sans cause réelle et sérieuse" et ouvre donc droit à des dommages et intérêts.

Vous pouvez de même, au pénal, porter plainte à l'encontre de votre employeur pour "diffamation".

Néanmoins, je ne saurais que trop vous conseiller de prendre attache avec un confrère aux fins de manier au mieux l'une ou l'autre de ces actions.

Me Ludovic Depatureaux

www.depatureaux-avocat.com